



Mairie de VILLARD SAINT PANCRACE

La commune de Villard Saint Pancrace est actuellement couverte par un plan local d'urbanisme (PLU) approuvé par délibération du 3 mars 2016, qui a fait l'objet de plusieurs évolutions, la dernière en date étant la modification de droit commun n°2 approuvé le 19 décembre 2023.

Le conseil municipal a décidé de prescrire la révision de son plan local d'urbanisme par délibération du 29 septembre 2020.

Le diagnostic et l'état initial de l'environnement ont été produits par le bureau d'études accompagnant la commune, ainsi qu'une première version du projet d'aménagement et de développement durables (PADD), en 2021. Toutefois, la procédure a par la suite été mise en stand-by, suite à l'entrée en vigueur de la loi Climat et Résilience en août 2021 et dans l'attente de la déclinaison des objectifs de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers dans les documents de rang supérieurs que sont le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la région PACA et le schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Briançonnais.

La modification du SRADDET visant à prendre en compte les dispositions de la loi Climat et Résilience a été approuvée le 3 juillet 2025 et le SCoT en cours de révision prévoit la déclinaison des dispositions incluses dans le SRADDET. Au regard de ces éléments, il a été décidé de reprendre la procédure de révision générale du PLU.

Au regard de la période de mise en stand-by observée, le conseil municipal a toutefois décidé, en séance 07 août 2026, d'abroger la délibération initiale de prescription de la révision générale et de prendre une nouvelle délibération. Cette nouvelle délibération fixe les objectifs de la révision générale et définit les modalités de concertation et est affichée en mairie.

